



Passage de l'APS à un titre de séjour étudiant pour reprise d'études

Par **Youssef99**, le **04/03/2025** à **14:41**

Objet : Passage de l'APS à un titre de séjour étudiant pour reprise d'études[/b]

Bonjour,

Je suis un étudiant étranger (tunisien) arrivé en France en septembre 2023 avec un visa long séjour étudiant (VLS-TS) pour effectuer un Master MBA dans une IAE après mes études d'ingénieur en Tunisie. J'ai obtenu mon diplôme en 2024 et j'ai effectué la transition vers une APS (Autorisation Provisoire de Séjour) en septembre 2024 pour rechercher un emploi.

Mon APS est renouvelable tous les 6 mois jusqu'en avril 2026, mais j'ai changé d'avis et souhaite reprendre mes études en septembre 2025 dans un Master spécialisé auquel j'ai été admis.

Je voudrais savoir s'il est possible de demander un changement de statut de l'APS vers un titre de séjour étudiant afin de reprendre mes études.

J'ai déjà contacté l'ANEF, qui m'a renvoyé vers la préfecture, et la préfecture de Paris m'a également renvoyé vers l'ANEF, sans réponse claire sur la procédure à suivre.

Pouvez-vous me renseigner sur la faisabilité de ce changement et sur la démarche à suivre pour effectuer cette transition ?

Merci d'avance pour votre aide.